

**ROZ ARMOR** signifie en breton " la colline rose au bord de la mer " et c'est dans cet environnement exceptionnel, entouré d'ajoncs et de bruyères que le

Village de vacances **ROZ ARMOR**  
accueillera **MOULINS RANDO** du dimanche 4 mai 2025 au samedi 10 mai 2025

**SITUATION** :

Roz Armor est situé en Bretagne nord, dans les Côtes d'Armor, à ERQUY (35 kms de St Briec) ; il s'élève face à la mer, à 50 m d'une plage de sable fin, au creux d'une falaise de grès rose ; la proximité du GR 34 sera le départ de plusieurs randonnées.

**VOYAGE** : en autocar grand tourisme, il restera à notre disposition durant tout le séjour.

**HÉBERGEMENT**:

En chambre double, télévision, wifi, nous avons très peu de chambres individuelles, avec un supplément de 30 €/nuit. Les chambres doubles seront privilégiées, linge de toilette fourni, entretien des chambres 1 fois en milieu de séjour avec remplacement serviettes, 3 animations en soirée, petits déjeuners en buffet ; pour les déjeuners et dîners : entrée, plat, buffet de fromage et dessert, vin à discrétion, (café ou thé au déjeuner)

Divertissements : salle de "bien-être" (vélo, appareil de musculation et sauna), piscine couverte et chauffée, jeux de société, bibliothèque, bar.

Tout renseignement complémentaire : Martine LENGERT 06 98 03 83 09

Alain BRODIER 06 74 99 34 60

**PRIX** : 900.00 € en chambre double et supplément 180 € en chambre individuelle

**PROGRAMME** : Toutes les visites seront accompagnées d' 1 guide et les randonnées pédestres de 2 guides pour 2 niveaux de marches différents.

Jour 1 dimanche 4 mai : arrivée le soir, installation dans les chambres et repas

Jour 2 lundi 5 mai : jour de repos du chauffeur.

**matin** : depuis Roz Armor randonnée en direction du village des Hôpitaux en passant à côté de l'îlot de St Michel et retour.

**déjeuner** à Roz Armor

**après midi** : depuis Roz Armor randonnée direction le Cap d'Erquy en suivant le GR34 en bord de mer.

Ceux qui ne souhaitent pas marcher le matin (et) ou l'après midi pourront rester sur place et profiter des installations du village de vacances.

Jour 3 mardi 6 mai :

**matin** : excursion sur la côte de Penthièvre, au départ du port de Dahouët, direction vers les baies de port Morvan, Jospinet.

**pique nique chaud** au port de Dahouët

**après midi** : visite de la cité médiévale de DINAN, ses remparts, son jardin anglais, sa basilique, ses quartiers, ses pavés et ses maisons à colombage.

Jour 4 mercredi 7 mai: Journée sur l'île de Bréhat

**matin** : au départ de la pointe de l'Arcouest (à côté de Paimpol) embarquement sur une vedette pour faire le tour de l'île.

**pique nique** sur la plage de Guerzido

**après midi** : randonnée : en passant par le village, les amateurs de café pourront s'offrir une pause avant de prendre la direction du phare du Paon, retour par la chapelle des Marins, le moulin à marée et le port Clos. Puis direction le continent.

Jour 5 jeudi 8 mai .Journée sur la Côte d'Emeraude

**matin** : direction DINARD pour une randonnée sur la promenade du Clair de Lune, embarquement sur le taxi-bateau pour SAINT MALO.

**Pique nique**

**après midi** : randonnée sur les remparts et visite de la ville intra-muros de SAINT MALO

Jour 6 vendredi 9 mai . Journée au Cap Frehel

**matin** : départ du Fort Lalatte pour une randonnée en boucle direction du Cap Frehel et retour

**Pique nique chaud** ( spécialité Roz Armor )

**après midi** : visite du château du Fort Lalatte , construit au XIVE siècle par le seigneur de Matignon, situé sur la pointe de La Latte, très grand lieu de tournage de films.

Jour 7 samedi 10 mai : départ le matin après le petit déjeuner.

L'ordre des programmes pourra être modifié en fonction des impératifs locaux.

### **CONDITIONS DE PARTICIPATION:**

Le prix comprend le transport aller/retour au départ de Moulins, l'hébergement en chambre double en pension complète, les déplacements pendant le séjour, les droits d'entrée et de visites lors des excursions, les animations et les pourboires.

Seuls les repas durant les voyages A/R restent à votre charge.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone. Cette dernière n'interviendra qu'à la réception du bulletin ci-joint dûment complété qui sera adressé ou remis à Martine LENGERT, 58, rue de Mercy 57070 METZ pour le 20 Octobre 2024 accompagné d'un chèque d'arrhes de 300 € par place envisagée. Un 2e chèque de 300 € par personne sera déposé pour le 20 Janvier 2025, le solde de 300 € pour le 20 Avril 2025.

MERCI DE RESPECTER LE CALENDRIER DES PAIEMENTS ET NE PAS REGLER VOTRE SEJOUR EN INTEGRALITE ; SI LE SOLDE DU VOYAGE DEVAIT ETRE INFERIEUR AU MONTANT INDIQUE AU VU DU NOMBRE DE PARTICIPANTS, VOUS SEREZ AVERTIS EN TEMPS UTILE AVANT LA DATE DU 3e REGLEMENT

Ce séjour a été établi sur une base de 35 personnes , les inscriptions se feront par ordre d'arrivée.

Toute annulation émanant du participant devra être motivée et notifiée par écrit. Si Moulins Rando ne peut procéder au remplacement de la place vacante, elle entraînera la perte des arrhes versés.

**BULLETIN D'INSCRIPTION avec VERSEMENT D'ARRHES**

à remettre ou à adresser à Martine LENGERT, 58, rue de Mercy 57070 METZ avant le 20 Octobre 2024, afin de nous donner de la visibilité sur le maintien de ce séjour.

Madame et/ou .....souhaite (ent) participer au séjour qui aura lieu dans les Côtes d'Armor à ERQUY du 04/05/2025 au 10/05/2025.

tél : .....adresse mail .....

Le(s) postulant(s) s'engagent à faire parvenir à l'ordre de Moulins Rando

- à l'inscription 1 chèque de 300€/personne x.....personnes = €

- pour le 20/01/25 un 2e chèque de 300€/personne x.....personnes = €

- pour le 20/04/25 un 3e chèque de 300€/personne x.....personnes= €

Moulins Rando se réserve le droit d'annuler ce séjour si le nombre de participants s'avère insuffisant ; s'il n'envisage pas de s'acquitter de la somme complémentaire de 180 € correspondant au supplément exigé pour disposer d'une chambre individuelle, tout participant isolé devra mentionner ci-dessous le nom de la personne avec laquelle il se sera mis d'accord pour loger en commun.

A convenu de partager sa chambre avec M.....

Date :

Signature